

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
COMMUNE D'HALLINES

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 10 MARS 2020**

L'an deux mille vingt le dix mars 2020 à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : à la Mairie, sous la présidence de M. Michel PREVOST, Maire, après convocation en date du quatre mars 2020, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Membres Présents :** MM Philippe Mathon, David Lemanissier, Jean-Paul Rémond, Ingrid Vanpouille, Alexandra Chochoi, Nadine Duquesne, Christine Seillier, Charline Dufay, Yannick Dufossé, Paul Decroo.

**Membres Absents :** Mme Sylvie Duflos, Sylvain Grémont, Annie Favière.

Mme Géraldine Paque a délégué son mandat à M Mme Ingrid Vanpouille.

Mme Alexandra Chochoi a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.  
M. Le Maire demande en début de séance de bien vouloir ajouter une question à l'ordre du jour.

**1\* Adoption du précédent procès-verbal de la réunion de conseil municipal**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 4 décembre 2019 et signe les délibérations s'y rapportant.

**2\* Adhésion au contrat groupe « assurances statutaires » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais**

M. Le Maire donne lecture à l'assemblée de la convention du centre de gestion du Pas-de-Calais pour le renouvellement du contrat groupe « Assurances statutaires ». Ce contrat couvre les arrêts maladie des agents CNRACL et IRCANTEC, pour une durée de 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire a signé cette convention.

**3\* Les rythmes scolaires**

M. le Maire expose au conseil municipal que le 3 mars 2020 a eu lieu une réunion de concertation entre la commission scolaire, les enseignants et les comités de parents d'élèves, dans le cadre de l'organisation des rythmes scolaires. M. le Maire propose la possibilité de réorganiser les rythmes scolaires, après en avoir délibéré, le conseil Municipal, décide à l'unanimité, de suivre la décision du conseil d'école, à savoir de garder la semaine des 4 jours, avec des horaires inchangés :

École élémentaire > 8h35-11h55 / 13h25-16h05

École maternelle > 8h45-11h50 / 13h20-16h15

#### **4\* Participation de la commune au financement du Parc Naturel Régional**

M. le Maire fait savoir que la CAPSO a transmis aux communes la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2019 relative au financement du PNR à compter de 2020, et que le montant de la cotisation passe à 2.05 € en 2020 (contre 1.85 € en 2019). Conformément aux dispositions du pacte fiscal et financier, le Conseil Communautaire a donc décidé qu'à compter de 2020, les communes qui adhèrent au PNR devront de nouveau prendre en charge leur cotisation, la CAPSO continuant pour sa part de financer le Parc à hauteur de 0.50 €/habitant. Pour Hallines, cela se traduira par une cotisation d'un montant de 1900,30 €. Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, décide à l'unanimité :  
D'autoriser M. Le Maire, ou son représentant légal, à signer les éventuelles pièces et actes relatifs à cette participation

#### **5\* Informations générales**

- La dissolution de la SPL Innova

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que par délibération en date du 28 Septembre 2011, les élus avaient décidé de se doter d'une société publique locale (la SPL INNOVA), permettant ainsi la mise à disposition d'un outil mutualisé pour le développement et l'aménagement du territoire et disposant, par conséquent, d'une plus grande capacité de réaction et d'adaptation qu'une collectivité.

La participation financière de la commune a été fixée à 1400 € (délibération du 28/09/2011). Le 12 avril 2017, il a été décidé par les actionnaires la dissolution anticipée de la société et son placement en liquidation amiable. Le conseil municipal a donc pris acte de cette dissolution.

- Les travaux de l'église

M. Le Maire donne lecture à l'assemblée du compte rendu de la réunion qui s'est tenue ce vendredi 6 mars en mairie, pour les travaux de l'église. Il en ressort, à la demande de la fondation du patrimoine, qu'une étude sera lancée afin de savoir si la structure de l'édifice continue de bouger. Cette étude est nécessaire avant d'entreprendre les diverses phases des travaux.

- Remerciements

M. Le Maire remercie tous les conseillers qui l'ont accompagné lors de ce mandat.

**N'ayant plus de questions à l'ordre du jour la séance est levée.**

La Secrétaire de séance,

